Demande d'appui financier

Programme Fenêtres certifiées **ENERGY STAR®** pour immeubles locatifs

HÂTEZ-VOUS! | **LE PROGRAMME PREND FIN LE 31 DÉC. 2016**

Informations sur l'immeuble

Adresse (n° et rue)	Municipalité	Province	Code postal

○ Duplex ○ Triplex ○ Logements multiples	Nombre de logements	Nombre d'étages y compris le demi sous-sol – maximum de 6

Type de chauffage ○ Électricité ○ Biénergie (combustible-électricité) ○ Autre	Immeuble occupé par le propriétaire ○ Non ○ Oui

Données sur le propriétaire

Nom	Prénom	Nom de la société ou de la société de personnes, le cas échéant

Adresse de correspondance (n° et rue)	Municipalité	Province **Québec**	Code postal

En vertu de la Loi sur les impôts du Québec *et de ses règlements, Hydro-Québec doit émettre un formulaire fiscal (relevé 27) faisant état du total de l'appui financier à moins que le bénéficiaire ne soit un organisme exonéré de l'impôt sur le revenu. Pour plus d'information sur le relevé 27, s'adresser au ministère du Revenu du Québec.*

Informations requises relativement au relevé 27 (*veuillez cocher et remplir la section qui vous concerne***).**

○ **Particulier**

Numéro d'assurance sociale	Numéro d'inscription au fichier de la TVQ, le cas échéant

○ **Société** (entreprise ou autre personne morale) **ou société de personnes**

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro d'inscription au fichier de la TVQ, le cas échéant

Êtes-vous un organisme exonéré de l'impôt sur le revenu (par exemple un organisme de bienfaisance ou sans but lucratif) ? Aucun relevé 27 ne sera émis si la réponse est oui.

○ Non ○ Oui Si oui précisez :

Informations sur les fenêtres installées

Zone climatique

○ Zone 2 ○ Zone 3

Les fenêtres doivent être certifiées ENERGY STAR pour la zone climatique 2 ou 3, selon l'endroit où se situe l'immeuble, comme l'atteste la fiche ENERGY STAR.

Appui financier – Fenêtres certifiées ENERGY STAR®

Vitrages

Double vitrage – 1 $/pi^2

Triple vitrage – 5 $/pi^2

Nombre de fenêtres	Vitrages		Marque	N° de modèle	RE	Surface totale (pi^2)	Appui financier par pi^2	Appui financier total
	Double	Triple						
	○	○						
	○	○						
	○	○						
	○	○						
	○	○						

Total de l'appui financier pour cet immeuble

2016G1083-1

Hydro Québec

Conditions particulières de participation

Conditions d'admissibilité

Immeubles

Seuls les immeubles locatifs résidentiels de six étages et moins (le demi sous-sol est considéré comme un étage), chauffés à l'électricité ou à la biénergie (combustible-électricité) et situés dans les zones climatiques 2 et 3 sont admissibles.

Les maisons individuelles en location et les immeubles occupés par le propriétaire ne sont pas admissibles.

Fenêtres

Remplacement d'au moins cinq fenêtres par immeuble par des fenêtres certifiées ENERGY STAR pour la zone climatique dans laquelle se situe l'immeuble.

Surface minimale de 8 pi^2 par fenêtre.

Achat et installation effectués entre le 1er septembre 2014 et le 31 décembre 2016.

Les portes-fenêtres ne sont pas admissibles

Absence de garanties d'Hydro-Québec

Les garanties sur les produits installés (vice de fabrication touchant la sécurité, le rendement du produit, etc.) sont celles qui sont offertes par les fabricants et installateurs. Hydro-Québec n'est pas le vendeur, fabricant, distributeur, installateur ou fournisseur des produits et, par conséquent, n'est pas tenue à la garantie légale. Hydro-Québec n'offre aucune autre garantie et ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou préjudice découlant de l'installation ou de l'utilisation des produits ainsi que des travaux effectués.

Vérification des demandes

Le propriétaire participant accepte sans condition de se prêter à une visite guidée des lieux d'installation au plus tard douze mois après la date de réception de la demande d'appui financier, conforme et dûment remplie, permettant d'attester que tout est conforme aux conditions du programme. Si un propriétaire ne respecte pas les conditions du programme, il doit rembourser l'appui financier versé par Hydro-Québec.

L'appui financier ne s'applique qu'aux travaux admissibles. Ces travaux et les montants de l'appui financier sont présentés dans la documentation sur le programme.

Défaut de paiement à Hydro-Québec et versement de l'appui financier

Hydro-Québec peut déduire toute dette du propriétaire de l'appui financier qu'elle doit lui verser. Le versement de l'appui financier se fait dans les 60 jours suivant la réception de la demande dûment remplie.

Lien avec les autres programmes en vigueur

Les travaux ayant donné lieu à un appui financier d'Hydro-Québec en vertu du programme Fenêtres certifiées ENERGY STAR pour immeubles locatifs ne peuvent faire l'objet d'un appui financier dans le cadre d'un autre programme offert ou soutenu financièrement par Hydro-Québec.

Modification des conditions particulières de participation au programme

Hydro-Québec se réserve le droit de modifier sans préavis les conditions particulières de participation au programme ou de mettre fin à celui-ci. Elle continuera cependant d'appliquer les conditions particulières préalablement en vigueur aux demandes reçues avant l'entrée en vigueur des modifications.

Respect des normes d'installation

La sélection, l'achat et l'installation des fenêtres ainsi que les travaux demeurent la responsabilité du propriétaire. Il est le seul responsable de la conformité avec les exigences décrites dans les présentes, édictées par les organismes de réglementation, recommandées par les fabricants et considérées comme les règles de l'art, notamment celles qui sont énoncées dans les codes et normes applicables, ainsi que dans des directives, guides et manuels applicables d'organismes représentatifs (tels le CNRC et la SCHL).

Tous les produits doivent être installés par des personnes compétentes conformément aux recommandations de leur fabricant et aux règlements en vigueur.

Environnement

Le propriétaire du bâtiment est responsable de recycler ou d'éliminer les produits remplacés dans le cadre du programme.

Modalités de versement

Hydro-Québec verse au propriétaire, dans un délai de 60 jours après la réception de la demande d'appui financier conforme et dûment remplie, un appui financier correspondant aux montants prévus pour les mesures mises en œuvre.

La demande d'appui financier doit être soumise au plus tard le 30 avril 2017.

Hydro-Québec peut réduire les paiements de toute somme qui aurait été versée en trop au propriétaire dans le cadre d'un ou de plusieurs versements précédents. Si les sommes versées en trop dépassent le montant dû par Hydro-Québec, celle-ci peut exiger du propriétaire un remboursement des sommes qui lui sont dues dans un délai de 60 jours.

Important : pièces justificatives à transmettre à Hydro-Québec

Le propriétaire doit fournir toute l'information demandée sur le formulaire fourni par Hydro-Québec. Ce formulaire doit être signé par le propriétaire de l'immeuble et être accompagné des documents suivants :

1- Facture détaillée d'achat des fenêtres qui font l'objet de la demande d'appui financier, y compris l'adresse d'installation et, pour chaque fenêtre, la marque, le numéro de modèle, la catégorie (double ou triple vitrage) et la surface hors tout en pieds carrés.

2- Copie de la fiche ENERGY STAR pour chaque modèle de fenêtre faisant l'objet d'une demande d'appui financier. Cette fiche est fournie par le détaillant ou fabricant ou accessible sur le site de Ressources naturelles Canada (*oee.nrcan.gc.ca/pml-lmp/index.cfm?language_langue=fr&action=app%2Esearch%2Drecherche&appliance=WINDOWS&attr=0*)

Le formulaire et les pièces justificatives doivent être postés à l'adresse suivante :

Hydro-Québec
Soutien aux programmes – Fenêtres certifiées ENERGY STAR pour immeubles locatifs

CONFIDENTIEL
Complexe Desjardins, tour Est, 24e étage
C. P. 10000, succ. Place Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7

À titre de propriétaire de l'immeuble identifié au recto, j'atteste par la présente que j'ai effectué les travaux indiqués dans le présent formulaire et que j'ai respecté les conditions d'admissibilité applicables tant à l'immeuble qu'aux travaux.

Je demande un appui financier total de ******** en conformité avec les informations fournies dans le présent document.

Nom en caractères d'imprimerie	*Signature*	Date AAAA-MM-JJ

Plus de renseignements à **hydroquebec.com/fenetres-immeubles-locatifs.**

Hydro Québec